



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GENERALE

A/48/291
S/26242
5 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Points 15, 16, 28, 30, 33, 40, 50, 56,
59, 61, 63, 71, 81, 87, 92, 93, 94,
95, 96, 100, 108, 110, 113, 115,
121, 143 et 151 de l'ordre du jour
provisoire*

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES
ORGANES PRINCIPAUX
ELECTIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES
ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES ELECTIONS
COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LE SYSTEME ECONOMIQUE LATINO-AMERICAIN
NECESSITE DE LEVER LE BLOCUS ECONOMIQUE, COMMERCIAL
ET FINANCIER APPLIQUE A CUBA PAR LES
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
QUESTION DE LA REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL
DE SECURITE ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE
SES MEMBRES
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : PROCESSUS
D'ETABLISSEMENT D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET
PROGRES REALISES DANS LA STRUCTURATION D'UNE
REGION DE PAIX, DE LIBERTE, DE DEMOCRATIE ET DE
DEVELOPPEMENT
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES
RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS
ET DE DESARMEMENT
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
LE ROLE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE DANS LE
CONTEXTE DE LA SECURITE INTERNATIONALE, DU
DESARMEMENT ET D'AUTRES DOMAINES CONNEXES
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

* A/48/150.

RENFORCEMENT DU REGIME DEFINI PAR LE TRAITE VISANT
L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN AMERIQUE
LATINE ET DANS LES CARAIBES
ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA
PAUVRETE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE
ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT
APPLICATION DES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA
CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT
ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE
DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES
A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES,
AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES
ET A LA FAMILLE
LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LA DROGUE
QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME
QUESTION DU TIMOR ORIENTAL
MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL
DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF ADRESSEE A LA COUR
INTERNATIONALE DE JUSTICE

Lettre datée du 4 août 1993, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le document final de la troisième Conférence ibéro-américaine des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue les 15 et 16 juillet 1993 à Salvador (Brésil), avec la participation de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Equateur, d'El Salvador, de l'Espagne, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, du Portugal, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela (voir annexe.)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 16, 28, 30, 33, 40, 50, 56, 59, 61, 63, 71, 81, 87, 92, 93, 94, 95, 96, 100, 108, 110, 113, 115, 121, 143 et 151 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ronaldo Mota SARDENBERG

ANNEXE

Document final de la troisième Conférence ibéro-américaine
des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Salvador
(Brésil) les 15 et 16 juillet 1993

PREMIERE PARTIE

Un programme de développement qui met l'accent sur le développement social

1. Nous, chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains, réunis dans la ville de Salvador (Brésil), les 15 et 16 juillet 1993, décidons de consacrer notre troisième Conférence au sommet à la question du développement, et notamment du développement social.
2. A cette occasion, nous réaffirmons notre adhésion résolue à la démocratie représentative et au respect, à la défense et à la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous réaffirmons les principes de souveraineté, de non-intervention et d'intégrité territoriale, et reconnaissons le droit de chaque peuple d'ériger librement dans la paix, la stabilité et la justice, son système politique et ses institutions. Pour la communauté des nations réunies en ce lieu, il s'agit là d'objectifs fondamentaux, qui doivent faire partie intégrante de toute politique de coopération. Dans cet esprit, nous réaffirmons les dispositions de la Déclaration de Guadalajara du 19 juillet 1991 et du document final de Madrid du 24 juillet 1992, où sont regroupés les directives et les principes qui doivent gouverner nos relations.
3. A Madrid, nous avons affirmé que le développement économique et social est l'un des objectifs prioritaires qui doivent figurer à l'ordre du jour de toutes les instances internationales, et tout particulièrement de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous déclarons en outre fermement résolus à oeuvrer pour que cette dernière joue le rôle qui lui revient dans cette nouvelle phase des relations internationales, dans le domaine de la paix et de la sécurité comme dans la promotion du développement économique et social de tous les peuples.
4. Dans notre espace politique, la Conférence ibéro-américaine représente une instance favorable à la concertation, dotée de caractéristiques propres. Elle trouve sa raison d'être dans notre patrimoine culturel commun, ainsi que dans la richesse de nos origines et de leur expression plurielle. Elle nous donne l'occasion de nous consulter et de réfléchir aux questions qui intéressent ses membres. Grâce à l'esprit qui nous anime, nous resserrons nos liens de coopération et de solidarité.
5. Au cours de cette troisième conférence, nos différences alimentent un vaste échange de vues sur la question du développement. Nous souhaitons que nos réflexions enrichissent le débat que nous espérons voir s'engager au sein de la communauté internationale, dans les instances politiques de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains (OEA) ainsi que dans toutes celles qu'intéressent l'élaboration d'un programme de développement.
6. La conjoncture internationale offre une occasion unique d'intervenir au niveau multilatéral, en vue d'atteindre les objectifs de la communauté des nations, tant dans le domaine économique et social que dans celui du maintien de

la paix et de la sécurité. Premièrement, et tout en étant un gage de stabilité nouvelle, la fin de la guerre froide porte en germe de nouveaux risques de conflit, de contestation et de tension qu'une approche multilatérale offrirait plus de chances de résoudre. Deuxièmement, la disparition de l'affrontement idéologique entre l'Est et l'Ouest devrait contribuer à l'instauration d'un climat nouveau dans les relations Nord-Sud et à l'ouverture d'un dialogue réaliste et constructif sur les questions de développement. Troisièmement, parce qu'on a partout pris conscience des problèmes que posent l'aggravation de la pauvreté, la détérioration de l'environnement, et la croissance de la population — problèmes qui pourraient se traduire par des pressions migratoires plus fortes —, une action internationale a toutes chances d'être bien accueillie.

7. Certes, cette conjoncture nouvelle a ouvert la voie au progrès dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, mais, dans la logique des idées exprimées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous considérons que les engagements pris par l'Organisation sur le plan politique et en matière de sécurité ne devraient pas être tenus aux dépens de ses responsabilités dans le domaine du développement. De même, les actions menées dans le cadre du programme pour le développement doivent refléter l'importance des questions sociales. Il importe d'engager un nouveau dialogue sur la problématique du développement, dans le cadre de la résolution 47/181 de l'Assemblée générale, en partant du principe qu'une conjoncture économique et sociale favorable ne peut que consolider la paix, et de la conviction que l'Organisation des Nations Unies est par excellence l'instance où les problèmes mondiaux doivent être posés et résolus de façon intégrée, dans toutes leurs dimensions politiques, socio-économiques et humanitaires. Nous espérons que nos observations pourront aider le Secrétaire général à définir les critères à adopter pour l'exécution de cette tâche.

8. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a montré que le dialogue Nord-Sud était largement possible. A notre sens, les délibérations de ladite Conférence ont été placées sous le signe de la solidarité et cette solidarité peut prévaloir dans la définition d'un programme pour le développement. Nous sommes convaincus que créer les conditions d'un dialogue constructif est un bon moyen de découvrir et d'étudier de nouvelles formes d'association solidaire au service du développement. Il faut veiller toutefois, dans la promotion de la coopération internationale à cette fin, à ne pas empiéter sur le rôle des instances spécialisées, notamment des institutions de Bretton Woods.

9. Etant donné que le bien-être de la population représente un aspect fondamental de l'action de l'Etat, notamment dans le domaine économique, nous estimons que, pour atténuer le coût social et environnemental de l'industrialisation et de l'ajustement, l'Etat doit s'employer à amener les mutations structurelles indispensables à l'avènement d'une société plus équitable et à l'élimination de la pauvreté.

10. La situation actuelle ne permet pas d'envisager une stratégie de développement uniforme et universelle. Nous réaffirmons que les stratégies individuelles doivent tenir compte du patrimoine culturel et des forces vives de chaque société. Il n'en reste pas moins que ces stratégies privilégient toutes certains objectifs : satisfaction des besoins fondamentaux de la population,

mise en valeur des ressources humaines, intégration des connaissances scientifiques et techniques, renforcement du marché, promotion de la transparence et de l'efficacité dans les administrations, recherche de la stabilité macro-économique. C'est pourquoi nous demandons instamment à la communauté internationale de contribuer à l'instauration d'un climat favorable au développement économique et social de nos peuples.

11. Nous rappelons à ce propos que consolidation de la démocratie et promotion du développement vont de pair. La stabilité politique facilite l'exécution de programmes économiques et sociaux efficaces. Inversement, il est plus difficile de consolider la démocratie et de défendre les droits de l'homme dans une situation où la justice sociale est absente des perspectives de croissance. Si, dans le monde d'aujourd'hui, il est inacceptable de faire dépendre le respect des droits civils et politiques de la mise en place préalable de toutes les conditions nécessaires au développement, il n'est pas non plus vraisemblable que la pleine réalisation des droits de l'homme puisse être dissociée de la situation économique et sociale des populations concernées.

12. Par-dessus tout, nous sommes conscients du fait que le développement a pour but ultime de rendre à l'homme toute sa dignité. La communauté internationale a montré qu'elle pouvait amoindrir les risques de l'anéantissement nucléaire; il lui faut maintenant éliminer ces fléaux que sont la pauvreté, la faim et l'analphabétisme. Ces maux ne seront surmontés qu'avec la participation active de tous les agents sociaux, particulièrement de ceux qui sont directement concernés. Il est en outre impératif de mettre en valeur les ressources humaines, ce qui implique, dans chaque pays, une action coordonnée entre les pouvoirs publics et le secteur privé.

13. Parmi les questions de fond que devrait recouvrir un programme pour le développement, revêtent une importance particulière le commerce, la finance et la technique, la dette extérieure, la coopération aux fins du développement durable, la promotion du développement social et les questions de population et de courants migratoires.

14. L'Assemblée générale des Nations Unies, sans empiéter sur le rôle des instances internationales spécialisées, doit orienter la politique de coopération internationale pour le développement de telle sorte que les pays en développement aient plus aisément accès tant aux marchés mondiaux qu'à des formes de financement adéquates et aux techniques modernes. Une telle approche permet d'éliminer les entraves au développement et, du fait même des avantages qu'elle présente pour les pays en développement, ouvre de nouveaux débouchés économiques aux pays industrialisés, atténuant par là les pressions migratoires dues au déplacement de ceux qui, à juste titre, cherchent à améliorer leur niveau de vie.

15. Nous estimons qu'il faut mener à bien sans plus attendre les négociations d'Uruguay. Le nouveau régime commercial multilatéral doit reposer sur des règles plus justes et plus équitables ainsi que sur l'élimination progressive des barrières tarifaires et non tarifaires, et doit fondamentalement éviter les pratiques déloyales, les mesures unilatérales restrictives et les mesures protectionnistes. Si ces négociations aboutissent à un résultat équilibré et global, l'accès aux marchés internationaux s'en trouvera élargi, ce qui contribuera à consolider les processus de modernisation et d'ouverture.

16. Il est plus important que jamais de perfectionner le cadre institutionnel international, de façon à atténuer les effets négatifs de l'instabilité du marché financier mondial à la fois pour les pays industrialisés et pour les pays en développement. Nous tenons à souligner que les besoins financiers des pays en développement ne pourront pas être satisfaits exclusivement par le jeu du marché. Les efforts déployés en vue du développement n'aboutiront que s'ils s'accompagnent d'un apport de ressources consenti à des conditions favorables, voire à titre de don.

17. En ce qui concerne l'accès aux techniques, notamment aux technologies névralgiques, aux fins du développement économique et social, nous percevons les signes encourageants d'un dialogue Nord-Sud. Ce dialogue est l'un des éléments de la marche vers la réalisation, par toutes les parties, des grands objectifs de non-prolifération d'armes de destruction massive, sous tous leurs aspects, et la promotion du transfert de hautes technologies à des fins pacifiques. Il s'agit maintenant de renforcer la coopération dans ce domaine en s'engageant fermement à conjuguer les efforts pour éviter la prolifération de ces armes et les éliminer et à prévenir tout détournement des hautes technologies ainsi transférées vers des utilisations militaires. Cette coopération doit se fonder sur des droits et des obligations clairement définis et réciproques, sur des mesures adéquates de transparence, de vérification, d'équité et de justice, et sur des facilités et des avantages prévisibles.

18. Le dialogue renoué lors de la Conférence de Rio a permis de jeter les bases conceptuelles et opérationnelles de la coopération à long terme aux fins du développement durable. Cette approche nouvelle s'est accompagnée d'une prise de conscience : il fallait fournir aux pays en développement des ressources financières nouvelles et supplémentaires, et leur donner accès aux techniques de pointe à des conditions favorables, voire à titre de dons. Sur ces bases nouvelles, la communauté internationale pourra avancer d'un pas sûr.

19. Dans les pays touchés par l'aggravation de la pauvreté, la première priorité des pouvoirs publics doit être la satisfaction des besoins fondamentaux de la population. Or, le développement social et particulièrement la lutte contre la pauvreté, nécessite plus qu'une politique sectorielle. Il est impératif de mobiliser tous les secteurs sociaux et associer pleinement l'ensemble de la société à cette tâche. Il importe également de faire preuve de la même volonté que lors de la Conférence de Rio, de sorte à gérer les ressources internationales de façon solidaire en vue d'étayer les programmes nationaux. Les objectifs du développement social sont divers : il s'agit de mieux répartir les ressources, d'éliminer la pauvreté, d'augmenter les dépenses sociales et de leur donner la priorité en fonction des nécessités de base en matière de santé, d'enseignement et de sécurité sociale. Il importe tout particulièrement d'affecter des ressources à la satisfaction des besoins des groupes vulnérables de la population, comme les enfants, les jeunes, les chômeurs, les femmes enceintes, celles qui allaitent et les personnes âgées. De ce point de vue, nous estimons que le Sommet mondial pour le développement social de 1995 permettra de progresser concrètement et efficacement vers la solution des problèmes que posent la pauvreté, le chômage et l'intégration sociale. Nous, pays ibéro-américains, nous nous engageons à redoubler d'efforts pour faire rapport à ce Sommet sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans ces domaines.

20. A notre sens, l'intensification significative des courants migratoires internationaux, conséquence de la pauvreté et de la violence, montre qu'il est indispensable que le Nord et le Sud trouvent des solutions aux problèmes économiques et sociaux des pays en développement et garantissent le respect des droits de l'homme des populations migrantes.

21. Nous sommes convaincus que les problèmes du développement doivent se voir accorder une priorité absolue. Nous ratifions les objectifs et les accords adoptés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement. Nous pensons avec le Secrétaire général que progrès politique et développement économique et social sont indissociables et doivent être recherchés simultanément.

22. Nous réaffirmons l'importance qu'accorde la communauté internationale, et particulièrement la communauté ibéro-américaine, à l'élaboration, par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, d'un rapport sur le programme d'action pour le développement. Ce programme doit faire l'objet d'un dialogue universel, intégral, transparent et constructif, qui reflète fidèlement les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et affirme le droit de chaque nation de choisir sa stratégie de développement en fonction de ses priorités et de ses besoins.

DEUXIEME PARTIE

Coopération entre les pays de la région

23. Dans l'esprit des déclarations de Guadalajara et de Madrid, les chefs d'Etat et de gouvernement ibéro-américains réaffirment qu'en ce qui concerne la coopération, il faut s'attacher à mettre en place des modalités qui permettent de réduire de manière efficace l'écart entre pays en développement et pays développés. Ils réitèrent l'importance qu'il y a à créer de nouveaux mécanismes opérationnels qui donnent corps à l'esprit de coopération, pierre angulaire du dialogue ibéro-américain.

24. La poursuite du dialogue, dans le cadre des diverses réunions périodiques des ministres des affaires étrangères, des travaux du Groupe de coordination composé de représentants de cinq pays et des réunions des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies ont permis aux 21 pays qui participent au Sommet ibéro-américain d'appréhender comme jamais auparavant les problèmes d'intérêt commun et de se prononcer sur des questions politiques intéressant la région, consolidant ainsi notre propre espace politique et favorisant la coopération concertée. A cet égard, l'on retiendra en particulier ce qui suit :

a) Les échanges de vues auxquels les ministères des affaires étrangères peuvent procéder en cas de situation d'urgence en vertu du paragraphe 14 du Document final adopté à Madrid ont abouti à accorder un soutien aux régimes issus de la volonté des peuples. Ainsi, nous exprimons notre appui sans réserve au rétablissement de l'ordre constitutionnel au Guatemala à la suite de la fracture des institutions constitutionnelles et démocratiques intervenue le 25 mai et nous nous félicitons des efforts entrepris par le peuple et le

Gouvernement guatémaltèques pour consolider la démocratie et l'état de droit. Nous remercions la communauté internationale, et en particulier l'OEA, du soutien qu'elle apporte à cette action;

b) En application des dispositions du paragraphe 9 du Document final adopté à Madrid, nous avons conjointement décidé d'inviter l'Assemblée générale des Nations Unies à inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-septième session un point supplémentaire tendant à demander l'avis de la Cour internationale de Justice sur le principe de l'application extraterritoriale des lois d'un pays à un autre. L'Assemblée générale a accueilli favorablement cette proposition et a décidé de maintenir ce point à son ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session;

c) Nous avons soutenu la candidature du Brésil et de l'Espagne comme membres non permanents du Conseil de sécurité pour 1993-1994. Ces deux pays ont été élus et siègent donc au Conseil depuis le 1er janvier. A ce propos, nous sommes convenus d'examiner toutes les candidatures de pays ibéro-américains dans les diverses instances des Nations Unies et d'autres organismes internationaux en vue de leur accorder notre appui, sous réserve qu'elles répondent à notre intérêt commun et qu'elles n'entrent pas en contradiction avec les engagements que nous avons pris par ailleurs;

d) Nous avons entamé l'exécution des programmes de coopération approuvés lors du deuxième Sommet, notamment ceux qui portent sur l'éducation, la santé et la science et la technique.

25. Nous nous félicitons en particulier du lancement du Fonds pour le progrès des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes. La nomination de son Conseil d'administration, la mise en place de son secrétariat, le financement de ses activités par la Banque interaméricaine de développement (BID), les ratifications qui ont assuré son entrée en vigueur et la signature de l'accord de siège permettront de rendre opérationnel ce fonds qui est l'exemple même des initiatives que peut prendre le Sommet ibéro-américain. Nous invitons les Etats ibéro-américains qui ne l'auraient pas encore fait à ratifier la Convention portant création du Fonds, si possible avant la fin de 1993, Année internationale des populations autochtones.

26. En vue de resserrer les liens de concertation entre nos pays et d'élargir le champ de la décision prise à Madrid, nous sommes convenus d'entreprendre des consultations officielles entre pays ibéro-américains avant chaque grande réunion des instances internationales, et en premier lieu de l'Assemblée générale des Nations Unies.

27. Compte tenu de leur importance au regard du thème central du présent Sommet, nous sommes convenus de mettre l'accent, parmi les points qui ont fait l'objet des réunions sectorielles, sur ceux relatifs à la lutte contre la pauvreté et au financement du développement.

Lutte contre la pauvreté

28. Nous prenons note de la tenue, à Rio de Janeiro, du séminaire sur l'évaluation des données d'expérience relatives à la lutte contre la pauvreté, qui s'est tenu au même moment que celui sur le financement du développement.

Nous réaffirmons que la persistance de la pauvreté est un phénomène moralement inacceptable qui risque de mettre en danger l'avenir de nos pays. Nous souscrivons aux propositions formulées lors de cette réunion (annexe 2) et soulignons notamment qu'il faut : a) octroyer, dans le cadre de l'action gouvernementale et pour ce qui est de l'allocation des ressources, le rang de priorité absolue à la lutte contre la pauvreté absolue; b) formuler et exécuter des programmes nationaux permanents en vue de l'élimination de la pauvreté; c) veiller à ce que les ressources destinées à ces programmes soient utilisées de manière efficace et dans la transparence; d) établir des liens de coopération avec les organismes régionaux et internationaux de financement et de développement en vue de l'exécution de ces programmes; e) soutenir la création d'un réseau de coopération, initiative approuvée par les pays participant au deuxième séminaire sur les échanges de données d'expérience relatives à la lutte contre la pauvreté, qui s'est tenu en octobre 1992 à La Serena (Chili).

Financement du développement

29. Nous prenons note des conclusions auxquelles sont parvenus les participants au séminaire sur le financement du développement, tenu à Rio de Janeiro du 28 au 30 juin 1993, qui ont souligné quatre enjeux majeurs : a) intégration dans le secteur structuré de l'économie des agents du secteur parallèle, particulièrement ceux à faible revenu, afin de leur permettre de mieux accéder à l'emploi et à la consommation; b) élimination des disparités régionales au sein d'un même pays; c) adoption de politiques macro-économiques et sectorielles propres à favoriser une plus grande compétitivité eu égard à la mondialisation de l'économie internationale; d) mise en oeuvre d'un mode de développement durable. Nous souscrivons aux programmes d'action et aux propositions figurant dans le Document final de cette réunion (annexe 3), notamment la recherche de moyens permettant, en coopération avec les organismes multilatéraux et bilatéraux de financement, de mieux accéder aux ressources offertes par les pays développés, et ce de préférence à des conditions favorables, ressources qui seront destinées en priorité à l'exécution d'activités se rapportant au développement social.

Education, culture, santé, science et technique au service du développement : solutions d'ensemble et aspects intersectoriels

Santé et développement : le SIDA, problème économique et social

30. La Conférence des ministres de la santé ibéro-américains, qui s'est tenue à Brasilia du 24 au 27 mai 1993, a constaté qu'il fallait d'urgence élaborer et appliquer une politique ibéro-américaine globale de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Nous souscrivons aux conclusions et recommandations adoptées par la Conférence (annexe 4) et les faisons nôtres. Nous tenons en particulier à souligner qu'il importe de consacrer davantage de moyens financiers à la lutte contre la propagation du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et le sida et de favoriser le transfert de technologie et la diffusion de l'information scientifique et technique. Nous nous associons à la proposition tendant à poursuivre les programmes de prévention et de lutte ou à en créer, ainsi qu'aux initiatives visant à revoir,

actualiser et appliquer des normes juridiques qui favorisent la mise en oeuvre de mesures de prévention préservant tout à la fois les droits de l'homme et la santé publique.

31. Nous sommes par ailleurs satisfaits des actions entreprises en vue d'appliquer le Plan régional d'investissement dans l'environnement et la santé, conformément aux résolutions adoptées à Guadalajara et à Madrid et nous réaffirmons notre soutien à sa mise en oeuvre. Nous sommes convaincus que l'institution d'un fonds multilatéral de préinvestissement, avec des volets propres à chaque pays, est un élément fondamental du plan d'incitation aux investissements dans les domaines de l'environnement et de la santé. Nous invitons les pays membres de la Conférence à y adhérer. Nous prions l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) de poursuivre son action en faveur de l'exécution de ce plan et de tenir le quatrième Sommet au fait des progrès accomplis dans ce sens. Nous nous félicitons de la tenue à Brasilia, du 26 au 28 mai 1993, de la Conférence sur l'assainissement, l'environnement et la santé, à l'occasion de laquelle le Plan régional d'investissement dans l'environnement et la santé a été présenté aux autorités brésiliennes et les propositions de ces dernières ont été examinées.

Education

32. Nous prenons note des conclusions de la réunion que les ministres de l'éducation des pays ibéro-américains ont tenue à Salvador (Brésil) les 7 et 8 juillet 1993. Nous faisons nôtres les recommandations qu'ils ont adoptées à cette occasion, notamment celles tendant à : a) soutenir et développer la création de programmes intégrés destinés aux enfants et adolescents en vue de leur permettre de trouver un emploi dans l'avenir; b) assouplir l'enseignement technique et la formation professionnelle; c) consolider l'implantation de nouvelles techniques pédagogiques dans les établissements d'enseignement et centres de formation et mettre en place des systèmes d'enseignement à distance et d'éducation ouverte à tous; d) mettre en oeuvre ces politiques en faisant appel à la coopération technique et à l'aide financière internationales, en tenant compte des processus d'intégration sous-régionale en cours et en accordant la priorité aux cinq propositions d'action énoncées dans le document final de la réunion.

Programmes de coopération dans le domaine de l'éducation

33. Nous avons pris connaissance de la mise en oeuvre des programmes de coopération en matière d'éducation approuvés lors du Sommet de Madrid. Nous voyons ainsi prendre corps les aspirations à une collaboration plus étroite dans les domaines qui, comme l'éducation, tirent parti de l'affinité culturelle qui existe entre nos pays.

a) Programme ibéro-américain de téléenseignement. La diffusion des émissions de la Télévision éducative ibéro-américaine a débuté le 5 juillet, la transmission se faisant par le satellite HISPASAT. Il s'agit là d'une première phase de démonstration qui s'étendra jusqu'au premier trimestre de 1994. Des négociations sont engagées par ailleurs avec diverses chaînes de la région en vue de la retransmission du signal par le réseau terrestre. Les émissions sont axées sur la formation des adultes et portent notamment sur l'environnement, l'éducation sanitaire et le contexte social ibéro-américain, la formation

technique et professionnelle et la formation des enseignants. La production est assurée par une équipe de spécialistes originaires des pays membres de l'Association des utilisateurs, qui regroupe aujourd'hui 164 participants.

b) Programme MUTIS d'échanges postuniversitaires. Après la désignation de la Commission consultative, l'on a dégagé les spécialisations pertinentes au regard des enjeux du développement des pays ibéro-américains, spécialisations en fonction desquelles l'Espagne a offert une première série de bourses, à compter du 15 juin. Ces bourses concernent un nombre limité d'établissements, d'autres pouvant venir s'y ajouter dans les années qui viennent. Sur les 400 bourses offertes par l'Espagne, la moitié concernent des établissements espagnols et l'autre moitié des établissements ibéro-américains. Le Mexique a offert 400 bourses d'études et a entamé il y a peu la diffusion de son programme, qui est axé sur les études de maîtrise et de doctorat, les cours de courte durée, les spécialisations et les séjours aux fins de la recherche dans des établissements d'enseignements réputés dans divers domaines. L'Argentine et le Brésil, qui ont annoncé leur participation au programme MUTIS, doivent rendre publiques leurs offres de bourses en fonction de leur calendrier universitaire.

c) Programme d'alphabétisation et d'enseignement de base pour adultes. A l'issue des premières missions d'étude, l'on a élaboré le premier programme pour El Salvador, axé sur la région de Cabañas, l'une des plus touchée par cette guerre fort heureusement aujourd'hui achevée. En juin ont été conclus les accords de coopération entre les autorités espagnoles et salvadoriennes compétentes ainsi qu'avec l'Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI). Ces accords prévoient la participation active de 1 500 enseignants salvadoriens qui commenceront les travaux d'alphabétisation vers la fin de l'année, une fois réalisés, entre autres, le recensement des personnes alphabétisées, l'élaboration de matériel pédagogique et la formation des formateurs. A Saint-Domingue, par ailleurs, ont débuté en mai les premières réunions de travail relatives au lancement, au cours du deuxième trimestre, d'un nouveau programme adapté aux réalités de la République dominicaine.

Création d'un forum permanent sur l'administration publique et la gestion de la chose publique pour l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Espagne et le Portugal

34. C'est avec intérêt que nous prenons connaissance du projet élaboré par l'Ecole brésilienne d'administration publique (EBAP) de la Fondation Getulio Vargas, avec le soutien de l'Institut brésilien de recherche sur les relations internationales (IPRI), relevant du Ministère brésilien des affaires étrangères, de création d'un forum permanent sur l'administration publique et la gestion de la chose publique pour l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Espagne et le Portugal. Ce forum sera chargé de recueillir l'information, d'encourager la réalisation d'études et de favoriser la tenue de stages de formation et de séminaires sur l'administration publique et la gestion de la chose publique dans les diverses capitales ibéro-américaines, à l'aide de modules spécifiques destinés soit à la totalité des pays de la région, soit à certains d'entre eux. Ce forum devrait être l'organe de coordination des activités d'un réseau qui serait composé d'organismes gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires des pays intéressés, le centre de planification de ces activités étant l'EBAP, sis à Rio de Janeiro. Pour assurer la viabilité financière de ce projet, l'on sollicite un concours

financier de la BID, ce qui n'exclut pas la participation d'autres instances telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou la Banque mondiale. Les chefs d'Etat et de gouvernement recommandent à la BID de donner une suite favorable à cette demande. En ce qui concerne les projets liés à la modernisation de l'Etat, dont il est question au paragraphe 33 du Document final du deuxième Sommet, nous accordons notre appui aux programmes du Centre latino-américain d'administration pour le développement (CLAD), qui est un organisme intergouvernemental où sont représentés la majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Espagne et qui a pour mission de définir les orientations des processus de réforme de l'Etat et de modernisation de l'administration publique.

Programme de gestion automatisée de l'information dans l'administration publique

35. Nous souscrivons au projet présenté par le Service fédéral brésilien de traitement des données (SERPRO) tendant à mettre en place un programme de gestion automatisée de l'information dans l'administration publique, destiné aux administrateurs et informaticiens des organismes d'Etat dans les pays ibéro-américains.

Culture

36. Nous prenons note des conclusions et recommandations formulées par les ministres et les responsables des politiques culturelles des pays ibéro-américains à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue à Salvador (Brésil) les 9 et 10 juillet 1993 (annexe 6), qui font ressortir le rôle fondamental que joue la culture dans la recherche d'une solution aux problèmes des sociétés ibéro-américaines. Nous réaffirmons que les nations ibéro-américaines constituent un espace culturel distinct, qui s'enrichit des diversités nationales et régionales et partage les mêmes valeurs linguistiques et historiques et une même conception de l'être humain et de son avenir. C'est pourquoi nous nous engageons à préserver cet espace culturel et à en assurer le rayonnement. A cette fin, nous souscrivons aux initiatives en rapport avec les industries à vocation culturelle, la production cinématographique, la mise en valeur à des fins culturelles des moyens de communication, le marché commun du livre, les archives et bibliothèques, l'harmonisation des réglementations, la préservation et le développement du patrimoine, la coopération artistique et l'enrichissement de la langue. Nous sommes donc conscients qu'il faut allouer au développement culturel toutes les ressources humaines, financières et institutionnelles nécessaires.

Sommet Prospective

37. Nous prenons note avec intérêt du Sommet Prospective tenu à Antigua (Guatemala) du 26 au 29 avril 1993, qui avait pour thème le projet d'avenir ibéro-américain à l'horizon 2000 et dont les conclusions figurent à l'annexe 7. Nous soulignons l'importance, pour l'avenir des pays ibéro-américains, d'initiatives de ce type, qui permettent de débattre le rôle de la démocratie, des droits de l'homme, de l'éducation, de la culture et de la science et la technique dans le processus de développement. Nous souscrivons aux propositions présentées dans le document final de ce sommet, et notamment celles tendant à préserver le droit au développement tels le renforcement des programmes d'enseignement compensatoire visant à remédier aux disparités sociales issues de

l'écart des revenus et l'adoption de mesures susceptibles d'accroître le nombre des chercheurs dans les domaines scientifiques et techniques.

Mégalopoles

38. Nous avons pris connaissance des conclusions de la première conférence sur la ville à l'aube du XXI^e siècle, qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 3 au 5 juin 1993 (annexe 8) et où ont été débattus les problèmes d'environnement urbain qui touchent tout particulièrement les grandes villes latino-américaines. Les participants à la conférence ont souligné l'importance de vastes échanges systématiques de données d'expérience et la nécessité, pour les organismes internationaux de développement et de reconstruction, de prêter attention aux efforts et initiatives des collectivités locales. Ils ont en outre entériné l'idée de créer un centre ibéro-américain de développement stratégique de la ville, dont le siège serait à Barcelone.

Enfance, développement et démocratie

39. Nous approuvons et faisons nôtres les conclusions et propositions formulées par les représentants officiels des pays ibéro-américains participant au séminaire sur l'enfance, le développement et la démocratie (annexe 9) tenu à Fortaleza (état de Ceara, Brésil) du 7 au 9 juin 1993. Nous soulignons en particulier l'importance qu'il y a à allouer en priorité des ressources à l'exécution des plans d'action nationaux. Nous sommes convenus d'intégrer pleinement les stratégies nationales de développement à ces plans et de donner un nouvel élan aux politiques nationales en faveur de l'enfance. Nous accueillons avec satisfaction des projets tels que celui exécuté par la BID en rapport avec la réforme sociale et la pauvreté en vue d'améliorer le sort des familles et des garçons et filles de nos pays. Nous engageons les organismes internationaux et bilatéraux de coopération à allouer en priorité des moyens financiers et techniques à l'exécution des plans d'action nationaux.

Agriculture et ressources naturelles

40. Nous prenons note du rapport de l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IISA) sur le séminaire consacré à l'agriculture et aux ressources naturelles en tant que domaine compétitif et patrimoine ibéro-américain, qui s'est tenu à San José (Costa Rica) les 24 et 25 juin 1993. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à développer et étendre l'agriculture pour éliminer la faim et la pauvreté, qui sont les obstacles majeurs au développement durable des pays latino-américains. A ce propos, nous jugeons indispensable le renforcement des liens de coopération internationale dans le domaine de l'agriculture, par le biais de programmes prévoyant des ressources financières complémentaires, un transfert de technologies et des mesures de libéralisation des échanges de produits agricoles.

Science, technologie et coopération technique

41. Nous prenons note des conclusions de la conférence sur la science et la technique au service du développement durable, qui s'est tenue à Salvador (Brésil) du 4 au 7 juillet 1993. Nous sommes conscients de la nécessité, comme indiqué dans le document final de cette conférence (voir annexe 10), de promouvoir de nouveaux rapports entre le développement durable et les modèles

scientifiques et techniques actuels, rapports orientés vers le développement de la créativité et de l'innovation en faveur de la démocratisation, de l'amélioration de la qualité de la vie et de la lutte contre la pauvreté. Nous affirmons qu'il importe de donner suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et aux engagements pris à cette occasion, notamment en ce qui concerne la réalisation de travaux de recherche et projets de coopération relatifs au recensement des espèces biologiques aux fins de leur préservation et de leur utilisation par chaque pays. Nous souscrivons à l'idée selon laquelle la recherche scientifique et la diffusion des technologies sont des éléments fondamentaux du développement durable auxquels il faut allouer des ressources adéquates. A cet égard, la coopération internationale dans les domaines scientifiques et techniques prend une importance accrue et il faut donc renforcer les capacités nationales et les liens entre les établissements universitaires, les instituts de recherche-développement et le secteur privé. Nous invitons les milieux scientifiques et techniques de nos pays à assumer la responsabilité sociale accrue qui est la leur, contribuant ainsi à rapprocher la recherche du secteur de production et à favoriser le développement durable. Nous sommes convaincus que la coopération scientifique et technique ibéro-américaine est d'une importance stratégique au regard des objectifs d'intégration, de cohésion et d'instauration du développement durable. Il importe donc : a) de favoriser des initiatives régionales dans les domaines scientifiques et techniques, telles que le marché commun de la connaissance, le programme ibéro-américain de science et technique au service du développement (CYTED), le programme Simón Bolívar, le réseau latino-américain pour l'information technologique, la Commission latino-américaine pour la science et la technique (COLCYT) et l'accord-cadre de l'Association pour l'intégration latino-américaine (ALADI), instruments propices à l'instauration d'un espace de réflexion sur l'application de la science et la technique au service du développement durable dans les pays ibéro-américains; b) d'améliorer d'urgence les modalités de gestion de la coopération en vue d'en renouveler les formes; c) d'étudier plus avant la possibilité de créer une université ouverte ibéro-américaine de la science et la technique au service du développement durable. Nous encouragerons des actions conjointes avec la Commission de la science et de la technique au service du développement (ONU), notamment pour ce qui est des travaux de fond relatifs à la diffusion des techniques propres à satisfaire les besoins essentiels des populations à faible revenu, au rôle de la femme compte tenu du progrès technique et à l'intégration de la science et de la technique en faveur du développement durable.

42. Nous accueillons avec intérêt le projet de l'Institut Rio Branco, relevant du Ministère des affaires étrangères du Brésil, d'organiser un stage de recyclage destiné aux diplomates, et dont la date sera annoncée ultérieurement. Ce stage sera ouvert à 25 participants et l'Institut offrira 18 bourses d'études financées par le PNUD.

Sécurité sociale

43. Conformément aux dispositions du Document final du Sommet de Madrid, l'on a entamé les travaux relatifs à l'élaboration d'un code ibéro-américain de sécurité sociale. Ce projet, qui jouit du soutien technique de l'Organisation ibéro-américaine de sécurité sociale, sera présenté aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du quatrième Sommet.

Réunions et activités d'organismes non gouvernementaux

44. Nous nous félicitons des conclusions de la première réunion ibéro-américaine de journalistes, tenue à Salvador (Brésil) du 8 au 10 juillet 1993 et qui avait pour thème le rôle des moyens de communication dans l'intégration. Nous prenons par ailleurs note avec satisfaction de la réunion des présidents des organisations patronales, également tenue à Salvador, du 12 au 16 juillet, où ont été débattues des questions telles que la modernisation de l'économie et la tâche des chefs d'entreprises en matière de formation professionnelle et d'enseignement de base. Nous apprécions aussi l'apport des délégués syndicaux réunis dans cette même ville du 12 au 14 juillet en vue d'approfondir les échanges entre les centrales syndicales ibéro-américaines et de formuler des propositions à l'intention du mouvement syndical. Parmi celles-ci, nous prenons note avec intérêt de celle présentée par la Centrale latino-américaine des travailleurs de convoquer une réunion sur le développement social dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur le développement social.

Autres initiatives

45. Nous prenons note avec intérêt des activités et initiatives exposées à l'annexe 1 du présent document.

TROISIEME PARTIE

SUJETS D'INTERET

46. Nous réaffirmons notre ferme engagement en faveur du Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous réitérons la décision de nos pays de participer activement au processus préparatoire et, au plus haut niveau, à la Conférence proprement dite, qui aura lieu à Copenhague en 1995. Nous nous félicitons également de la convocation de la Conférence internationale sur la population et le développement (Egypte, 1994), de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Chine, 1995) et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Turquie, 1996). Nous rappelons également l'importance de la session extraordinaire de l'Assemblée de l'OEA qui se déroulera au Mexique en 1994 et aura pour objet d'établir des mécanismes de coopération en matière de lutte contre la pauvreté.

47. Nous chargeons l'Organisation ibéro-américaine de la jeunesse de l'OEI, lors de sa septième Conférence des ministres de la jeunesse, qui se réunira à Montevideo en avril 1994, d'élaborer un programme d'action régional de la promotion des jeunes en Amérique latine. Ce programme devra prévoir une série de mesures dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé, de la législation, de la culture, des loisirs et dans tout autre domaine visant à améliorer la qualité de la vie des jeunes de nos pays.

48. Nous souhaitons plein succès au onzième Congrès ibéro-américain sur les populations autochtones qui se tiendra prochainement au Nicaragua et espérons qu'il aboutira à favoriser le respect strict des droits de l'homme et le développement des populations autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes.

49. Nous sommes conscients de l'importance que revêt l'entrée en vigueur, le 1er février 1993, du Système d'intégration de l'Amérique centrale créé par le Protocole de Tegucigalpa et dont l'objectif primordial est de faire de l'Amérique centrale une région de démocratie, de développement, de paix et de liberté, basée essentiellement sur le respect, la sauvegarde et la promotion des droits de l'homme. Nous invitons les Etats et les organismes internationaux à coopérer efficacement avec le Système afin que celui-ci puisse oeuvrer en permanence à la consolidation de l'intégration sous-régionale en Amérique centrale et réaliser son objectif fondamental.

50. Nous affirmons notre engagement en faveur de la réforme de l'administration publique et de la modernisation de l'appareil de l'Etat. Aussi suivons-nous avec intérêt les travaux du Groupe de Rio, qui organisera prochainement à Quito un stage sur la réforme de l'administration publique dans les pays qui en sont membres.

51. Nous sommes convenus d'appuyer la candidature de la République argentine au Conseil de sécurité des Nations Unies pour 1994-1995 lorsque l'Assemblée générale élira, pendant sa quarante-huitième session, un membre non permanent au Conseil pour occuper le siège vacant attribué au Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

52. Nous sommes convenus également, dans le cadre de l'accord mentionné plus haut, d'appuyer la candidature de M. Rafael Moreno au poste de directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour un mandat allant de 1994 à 1999, lors des élections qui auront lieu à l'occasion de la vingt-septième Conférence générale de cette organisation en novembre 1993.

53. Nous accueillons favorablement l'annonce de la tenue, à Santiago, du 27 au 29 septembre prochain, du Congrès ibéro-américain de sciences politiques ainsi que de celle du premier Congrès international de la langue espagnole, à Mexico, en juin 1994.

54. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence intergouvernementale ibéro-américaine sur les politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, qui s'est tenue à Cartagena de Indias en octobre 1992, et exprimons notre volonté résolue de contribuer aux programmes de coopération arrêtés à cette occasion.

55. Par la manière dont il a mené à bien le processus de rétablissement de la paix sur son territoire, El Salvador a démontré avec éclat sa volonté de paix. Nous sommes convenus de tout mettre en oeuvre pour faciliter l'exécution du programme culturel en faveur de la paix en El Salvador, parrainé par l'UNESCO. Nous approuvons également la tenue d'une réunion internationale sur la culture au service de la paix dans ce pays, au début de 1994, certains qu'une telle expérience, outre qu'elle contribuera à la réunification de la société salvadorienne, exercera une influence positive sur divers processus de rétablissement de la paix qui se déroulent dans d'autres pays.

56. La production, le trafic et la consommation illicites de drogues posent un grave problème qui doit être envisagé de manière globale, sur la base du principe de la responsabilité partagée. Nous renouvelons à ce propos notre

ferme attachement aux principes et objectifs définis lors des sommets de Guadalajara et de Madrid en vue de lutter de front contre le trafic des stupéfiants et ses conséquences.

57. Encore une fois, nous condamnons vigoureusement le terrorisme pour son mépris de la vie, des libertés et de la dignité humaine et pour les liens qu'il peut entretenir avec le trafic de stupéfiants. Nous réaffirmons notre volonté inébranlable de coopérer en vue d'éliminer une fois pour toutes ce problème et nous déclarons solidaires des victimes de ce fléau dans le monde.

58. Nous considérons qu'il est indispensable d'analyser le phénomène mondial de la corruption en raison des répercussions qu'il a sur la vie des démocraties.

59. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans l'entrée en vigueur intégrale du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, en particulier l'approbation par la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes de la résolution 290 (VII). Nous notons également avec satisfaction que presque tous les pays ibéro-américains ont souscrit à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

60. Nous réaffirmons notre opposition résolue à toute forme de prolifération d'armes de destruction massive. Nous appuyons également les efforts que déploie l'ONU pour établir le Registre des armes classiques et présenter des données annuelles sur les dépenses militaires.

61. Il importe pour nos Etats de définir les différentes sphères d'action des autorités nationales, en tenant compte des dispositions constitutionnelles de chaque pays. Aussi la promotion et le développement d'une administration locale dans le respect du principe d'autonomie et du jeu démocratique revêtent-ils une importance toute particulière. Nous sommes convaincus que la coopération entre l'Etat et les différents groupes sociaux rapproche le citoyen des instances de décision et favorise par conséquent le renforcement de la démocratie et le développement économique et social dans les pays ibéro-américains.

62. Nous saluons, en les entérinant, les progrès réalisés en matière de coopération et d'intégration régionales aux fins du développement harmonieux et intégré de nos pays. La proximité géographique, la complémentarité des besoins et des objectifs de développement et l'exploitation commune des ressources sont autant d'éléments nouveaux et de liens matériels qui inspirent d'importants accords nouveaux entre pays ibéro-américains.

63. Nous souhaitons que la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs, qui s'est ouverte le 12 juillet à New York, débouche sur des résultats de nature à renforcer la coopération en matière de conservation et de gestion des ressources halieutiques, objet même de la Conférence.

64. Nos pays se sont attachés à éliminer toute forme de discrimination fondée sur la race, la religion ou l'origine et toute autre forme d'intolérance. Aussi partageons-nous l'inquiétude que ressent le monde entier devant la montée de la

xénophobie et du racisme dans divers endroits de la planète et appuyons-nous les efforts que déploie l'ONU pour combattre ce fléau. Nous sommes conscients que ce phénomène a ses racines dans la situation économique et sociale, d'où la nécessité impérieuse de stimuler la coopération internationale afin d'accroître et d'améliorer les possibilités d'emploi et de réduire les antagonismes entre nationaux et étrangers.

65. Nous sommes convenus, vu l'importance que revêtent la formation et le perfectionnement des cadres au regard du développement économique et social de nos pays, de créer un groupe de travail chargé d'harmoniser les systèmes éducatifs, d'homologuer les études et de reconnaître l'équivalence des diplômes décernés dans les pays ibéro-américains.

66. Les organismes compétents doivent, comme nous l'avons décidé, tenir des consultations sur les normes industrielles en vigueur et sur la possibilité de les rendre compatibles entre elles afin d'éviter toute entrave technique aux exportations.

67. Nous nous félicitons des résultats de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne du 14 au 25 juin, et dont le document final renforce la coopération et l'action internationales dans ce domaine, tant sur le plan des principes que par le biais de recommandations pratiques en faveur des activités de l'ONU.

68. Nous prenons acte des résolutions récemment adoptées dans des instances internationales tendant à éliminer la possibilité pour un Etat quelconque d'appliquer unilatéralement à des fins politiques des mesures de caractère économique et commercial contre un autre Etat.

69. Nous soulignons une fois de plus la contribution des pays ibéro-américains au maintien de la paix dans le monde, en particulier leur participation à diverses opérations des Nations Unies.

70. Nous espérons que le Secrétaire général de l'ONU pourra contribuer à la recherche d'une solution à la question du Timor oriental qui soit conforme aux normes et principes du droit international.

71. Nous participerons à la restructuration et à la revitalisation des activités opérationnelles de l'ONU dans les domaines économique et social, fondées sur une représentation plus large et équitable des pays d'Amérique latine et des Caraïbes au niveau des organes de direction.

72. Nous souscrivons à l'idée selon laquelle le Conseil de sécurité des Nations Unies doit refléter les nouvelles réalités internationales. Aussi estimons-nous qu'il est nécessaire d'entreprendre une révision de sa composition et une réforme de ses méthodes de travail afin qu'il puisse mieux jouer le rôle qui lui est dévolu. Cette restructuration doit reposer notamment sur une plus grande représentativité, une plus grande transparence dans ses actions et une plus grande efficacité. Il faudra, pour étendre la composition géographique du Conseil de sécurité, analyser de manière approfondie la question de l'augmentation équitable du nombre de ses membres permanents et non permanents, sur la base d'un consensus général et dans le respect strict du principe de l'égalité souveraine des Etats.

73. Nous exprimons notre reconnaissance à S. E. M. Itamar Franco, Président de la République fédérative du Brésil, et au peuple brésilien frère pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont accordé à Salvador de Bahia. Nous remercions également les autorités brésiliennes pour l'efficacité avec laquelle elles ont organisé cette conférence. Nous félicitons le Gouvernement brésilien, qui a assuré le secrétariat provisoire de la troisième Conférence, pour avoir contribué de manière décisive au succès de cette réunion et convoquons la quatrième Conférence ibéro-américaine à Cartagena de Indias (Colombie).

Salvador de Bahia, le 16 juillet 1993

Annexe*

1. Autres faits à signaler

Nous avons pris note avec intérêt des conclusions de la réunion de l'Association ibéro-américaine des chambres de commerce (AICO) tenue à Guayaquil (République de l'Equateur) du 30 mai au 2 juin 1993.

Nous accueillons avec satisfaction la décision de la Fédération ibéro-américaine du génie civil de tenir la deuxième rencontre des ingénieurs ibéro-américains du génie civil à São Paulo au printemps de 1994.

Nous prenons acte des accords passés entre l'Association des pionnières sociales du Brésil et la BID pour le lancement d'un projet de création d'un centre d'activité en matière de rééducation post-traumatique des organes locomoteurs, dans le cadre de la coopération ibéro-américaine.

2. Déclaration finale du séminaire sur l'évaluation des données d'expérience relatives à la lutte contre la pauvreté en Amérique latine (document publié sous la cote IBERO/CC/S/6).

3. Déclaration finale du séminaire sur le financement du développement (document publié sous la cote IBERO/CC/S/7).

4. Conclusions et recommandations de la Conférence des ministres de la santé (document publié sous la cote IBERO/CC/S/1).

5. Déclaration des ministres de l'éducation des pays ibéro-américains réunis à Salvador de Bahia (document publié sous la cote IBERO/CC/S/10).

6. Conclusions de la Réunion des ministres et des responsables des politiques culturelles des pays ibéro-américains et recommandations au troisième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement (document publié sous la cote IBERO/CC/S/11).

7. Rapport du Sommet Prospective : projet d'avenir ibéro-américain à l'horizon 2000 (document publié sous la cote IBERO/CC/S/3/Rev.1).

8. Conférence sur la ville à l'aube du XXIe siècle. Rio, 1993. Résumé des conclusions (document publié sous la cote IBERO/CC/S/8).

9. Conclusions du séminaire sur l'enfance, le développement et la démocratie (document de Fortaleza, publié sous la cote IBERO/CC/S/2).

10. Conférence sur la science et la technique au service du développement durable des pays ibéro-américains (document publié sous la cote IBERO/CC/S/9).

* Les annexes 2 à 10 ne sont pas reproduites dans le présent document.